

Groupe stratégique SuisseEnergie, le 23 juin 2005

SuisseEnergie, 2^e étape – Davantage de résultats et d'utilité

La stratégie de SuisseEnergie
en 2006 – 2010

Mandant:

Groupe stratégique SuisseEnergie

Mandataire:

Groupe pilote stratégie de SuisseEnergie

Groupe pilote:

Michael Kaufmann (direction)

Daniel Brunner, recherche et formation

Peter Cunz, utilisation rationnelle de l'énergie

Matthias Gysler, politique nationale et internationale de l'énergie

Hans-Peter Nützi, état-major SuisseEnergie

Hans-Ulrich Schärer, énergies renouvelables

Nicole Zimmermann, collectivités publiques et bâtiment

Externes:

Rolf Iten, Infrac SA, Zurich

Uta Jüttner, Uni Zurich/HSW Lucerne, Lucerne

Fritz Sager, Uni Berne, Berne

Mise au point rédactionnelle:

Michael Kaufmann/Hans-Peter Nützi

SuisseEnergie

Office fédéral de l'Énergie OFEN, Worblentalstrasse 32, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: CH-3003
Berne

Té. 031 322 56 11, Fax 031 323 25 00 · office@bfe.admin.ch · www.energie-schweiz.ch

Table des matières

1.	Résumé	4
2.	Introduction: la politique de l'énergie en mutation.....	6
2.1.	Situation initiale.....	6
2.2.	Démarche adoptée	9
3.	SuisseEnergie – composante décisive de la politique de l'énergie et du climat	10
3.1.	SuisseEnergie – pour agir dans un contexte dynamique	10
3.2.	Taxe CO2 et centime climatique	11
3.3.	Loi sur l'approvisionnement en électricité	12
3.4.	Normes, prescriptions, étiquetteEnergie, bonus-malus.....	13
4.	Les objectifs non atteints révèlent où il faut agir	14
5.	Principes et objectifs du programme 2006 – 2010	17
5.1.	Une fonction et des tâches bien précises pour SuisseEnergie	17
5.2.	Les objectifs de 2001 subsistent	18
5.3.	Concrétisation des objectifs	19
5.4.	On demande des résultats	19
5.5.	La force du partenariat et des réseaux	20
5.6.	Tirer parti des synergies et éviter les doublons	20
5.7.	Deux stratégies parallèles: celle de l'OFEN et celle de SuisseEnergie	21
5.8.	Les actions volontaires et les mesures légales doivent se compléter.....	21
5.9.	Exemples réels, valeur exemplaire de l'action des collectivités publiques	22
5.10.	Faire reconnaître le rôle primordial de la formation et du perfectionnement	22
5.11.	Condition première: des budgets stables	23
6.	Cinq domaines prioritaires	24
6.1.	Domaine n°1: Modernisation des bâtiments	26
6.2.	Domaine n°2: Energies renouvelables	29
6.3.	Domaine n°3: Appareils/moteurs à bon rendement énergétique.....	32
6.4.	Domaine n°4: Utilisation rationnelle de l'énergie et récupération de chaleur dans l'économie	34
6.5.	Domaine n°5: Mobilité peu gourmande d'énergie et peu polluante.....	36
6.6.	Dans un contexte plus large.....	38
7.	Conduite et controlling	39
8.	Au sujet de la communication.....	41
8.1.	Situation.....	41
8.2.	Communication 2006 – 2010.....	42
8.3.	Accents en 2006 – 2010.....	42
Annexe 1 – Participants aux ateliers		44
Annexe 2 – Résumés succincts des résultats des ateliers		46

1. Résumé

Dans sa seconde étape, SuisseEnergie mise sur la continuité, mais aussi sur des priorités clairement définies et sur une dynamique ciblée. Un programme de qualité et attrayant qui se veut encore plus performant. C'est aussi ce qu'exige le contexte renouvelé de la politique de l'énergie et du climat. SuisseEnergie vise une efficacité accrue afin de fournir une contribution encore plus nette aux objectifs de cette politique.

On formulera la stratégie de l'étape 2006 – 2010 en vue de positionner le programme par rapport aux plus récents impératifs politiques (taxe sur le CO₂, centime climatique). Dans ce contexte, SuisseEnergie assume une tâche évidente en participant concrètement aux objectifs fixés.

Le présent rapport stratégique doit inspirer à la fois les travaux de la seconde étape et la formulation des objectifs fixés aux partenaires et agences en fonction des effets escomptés.

SuisseEnergie poursuit depuis 2001 des objectifs clairs, qui restent valables. Le programme fournit un apport important

- aux objectifs de la **politique climatique** (-10% de rejets en 2010 par rapport à 1990).
- à la volonté de freiner l'augmentation de la **demande d'électricité** et d'encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie (au max. +5% de consommation d'électricité entre 2000 et 2010).
- aux efforts de promotion des **énergies renouvelables** (y c. les petits aménagements hydrauliques).

Pour plus d'efficacité, SuisseEnergie se focalisera dans sa seconde étape sur **cinq priorités**, qui commanderont toutes les activités. Les moyens disponibles devront être affectés exclusivement à ces cinq domaines préférentiels.

- **Modernisation des bâtiments** (programme national d'assainissement associant les cantons, l'économie, le centime climatique ainsi que les propriétaires et locataires).
- **Energies renouvelables** (choix de priorités selon un «plan de route» conforme aux potentiels de chaque agent énergétique).
- **Moteurs et appareils à bon rendement énergétique** (renforcement de l'étiquetteEnergie, conventions par branches professionnelles et élimination des mauvais appareils).
- **Utilisation rationnelle de l'énergie et récupération de chaleur dans l'industrie** (programmes précis et conventions avec les branches, les communes et les villes).
- **Mobilité peu gourmande d'énergie et peu polluante** (consolidation de l'étiquetteEnergie, encouragement de nouveaux moteurs et du recours aux carburants renouvelables).

En règle générale, on s'en tiendra aux principes ci-après:

- Renforcer le **partenariat** de la Confédération avec les cantons, l'économie et les grandes associations. Il faut y associer de nouveaux partenaires, notamment dans les milieux économiques. Le soutien aux réseaux qu'ils forment doit être encore amélioré, car ils poussent à la mise en œuvre et y associent les branches et les usagers. Il importe aussi de mieux faire prendre conscience de l'action exemplaire des collectivités publiques et de l'industrie.

- Formuler **clairement les objectifs** des partenaires et agences afin d'imposer l'image de SuisseEnergie et de ses partenaires, en mettant en lumière les effets des mesures adoptées.
- Créer des **plates-formes de communication** entre les cinq domaines prioritaires, qui démontrent les effets, l'utilité et la rentabilité de SuisseEnergie et qui permettent à chaque personne de ressentir ce que vaut l'utilisation raisonnée de l'énergie: plus de qualité de vie mais aussi des apports économiques et des innovations.

2. Introduction: la politique de l'énergie en mutation

2.1. Situation initiale

Objectifs imposés et fondements

SuisseEnergie a été lancé en janvier 2001 pour succéder au programme Energie 2000¹. Les conditions générales se trouvaient modifiées du fait de la nouvelle loi sur le CO2: le programme qui devait prendre la relève d'Energie 2000 fut conçu comme partie intégrante de la politique suisse en matière de climat, avec pour principal objectif de réduire les rejets de CO2 dans le pays de 10% à l'horizon 2010, par rapport à leur niveau en 1990. Cette action passerait avant tout par des mesures prises volontairement au titre des conventions passées avec les partenaires et l'industrie.

Parallèlement, on a décidé de viser un apport accru des énergies renouvelables et une croissance atténuée de la demande d'électricité.

La loi prévoit des mesures supplémentaires, de nature législative, là où les mesures volontaires produisent trop peu d'effet; ce sera une démarche subsidiaire.

En 2001, on a simplifié l'organisation du programme SuisseEnergie par rapport à Energie 2000, répartissant la réalisation entre quatre secteurs («Collectivités publiques et Bâtiment», «Economie», «Mobilité» et «Energies renouvelables»). La nouvelle structure s'appuie essentiellement sur la collaboration avec des organisations de l'économie privée, en particulier avec les agences de l'énergie créées récemment.

La direction stratégique du programme est assumée par le groupe stratégique, qui réunit des représentants de la Confédération (direction OFEN), des cantons, de l'économie et des associations écologistes.

Quant à la direction opérationnelle, confiée à l'Office fédéral de l'énergie OFEN, elle a notamment pour tâche d'affecter efficacement les moyens disponibles, en fonction des objectifs fixés; elle assure en outre la communication à l'échelon faitier. Ainsi le programme a été doté en 2001 d'un nouveau Brand Design et d'une nouvelle stratégie de communication.

Bilan de quatre années d'activité

Quatre années de fonctionnement du nouveau programme ont fait apparaître les forces et les faiblesses suivantes²:

► Les qualités du programme, les chances qu'il offre

- Grâce à SuisseEnergie, la **consommation d'énergie** a été réduite de 6% et les rejets de CO2 ont diminué de 7%.
- Les mesures prises dans le **secteur du bâtiment** et pour les **Energies renouvelables** ont des effets satisfaisants à court terme et au-delà.

¹ Voir: SuisseEnergie, Stratégie, janvier 2001 (DETEC)

² Voir: Rapport annuel 2001, 2002 et 2003

- Dans le secteur de l'économie, des **conventions volontaires** (60 groupes audités de l'AEEnEC ainsi que cemsuisse) couvrent d'ores et déjà 35% des rejets de CO₂ du secteur Industrie et services.
- SuisseEnergie forme un **réseau** d'acteurs privés et publics de niveau professionnel dans le secteur de l'énergie, reliant approximativement quelques douzaines d'organismes de types divers: organisations, associations, groupes d'intérêts, agences et entreprises.
- Disposant d'environ 45 – 55 millions de francs par année à charge de la caisse fédérale et d'un montant légèrement supérieur en provenance des cantons et de ses partenaires privés, SuisseEnergie a déclenché des **investissements dans le domaine de l'énergie** qui représentent près de dix fois ces sommes.
- Nouveau contexte: l'introduction d'une **taxe sur le CO₂** sur les combustibles (en vigueur probablement dès le 1.7.2006) et du **centime climatique** (en vigueur probablement dès le 1.1.2006) ainsi qu'une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (probablement dès 2008) ouvrent de nouvelles possibilités dans l'optique de SuisseEnergie.

► **Les faiblesses du programme, les risques qu'il encoure**

- Les **fonds mis à disposition du programme par la Confédération** ont été considérablement réduits au cours des quatre premières années (de 2003 – 2005, crédit ramené de 55 millions de francs à 42,5 millions, soit largement –20%). On est loin du crédit annuel de l'ordre de 170 millions de francs préconisé lors du lancement d'Energie 2000.
- Dans l'ensemble, la politique suisse du CO₂ **n'est pas un succès**. Dès 2006, en dépit de SuisseEnergie et de la taxe CO₂, de nouvelles mesures devront être prises, conformément à la législation en la matière.
- L'accroissement de la **consommation d'électricité** n'a pas pu être sensiblement réduit malgré SuisseEnergie. La progression de la demande est supérieure à l'amélioration pourtant substantielle du rendement spécifique des appareils et moteurs électriques.
- Le réseau du programme, avec ses ramifications multiples, risque de souffrir des **doublons** et des **complications** dans le déroulement des projets.
- Dans le domaine de la **mobilité**, les objectifs en termes de CO₂ sont loin d'être atteints. Même les mesures du programme dans ce domaine ne suffisent pas.
- Si les instruments de la **politique du climat et de l'électricité** devaient être insuffisamment développés (taxe CO₂, centime climatique, loi sur l'approvisionnement électrique), le programme resterait le seul instrument réel de mise en œuvre de cette politique jusqu'en 2010.

Le groupe stratégique entend mieux positionner le programme

S'appuyant sur la situation qui vient d'être esquissée, le groupe stratégique de SuisseEnergie, sous la direction de M. Hans Werder, secrétaire général du DETEC, a confié en septembre 2004 le mandat de formuler la stratégie applicable au cours de l'étape 2006 – 2010 du programme.

En voici les objectifs:

- Adapter le programme à un contexte politique (énergie, climat) qui a changé.
- Améliorer l'efficacité du programme.

- Renforcer et élargir les partenariats, exploiter les synergies, éviter les doublons.

Le groupe stratégique réunit des représentants de la Confédération, des cantons, de l'industrie ainsi que des associations économiques, écologistes et de consommateurs. Un comité subordonné à la direction du programme prépare les travaux du groupe stratégique.

Le groupe stratégique se compose des personnalités ci-après (les membres du comité sont marqués par *).

Président:	Hans Werder, secrétaire général DETEC, Berne
Pour la Confédération:	Michael Kaufmann*, directeur programme SuisseEnergie, Berne Philippe Roch, directeur OFEFP, Berne Walter Steinmann, directeur OFEN, Berne
Pour les cantons:	Peter Beyeler, conseiller d'Etat, Aarau Stefan Engler*, conseiller d'Etat, Coire Dorothee Fierz, conseillère d'Etat, Zurich
Pour l'économie:	Claude Cornaz, prés. IGEB, Zurich Lucius Dürr, directeur Association Suisse d'assurances, Zurich Rolf Hegetschweiler*, conseiller national, Affoltern a. A. Andreas Knörzner, Vorstand Öbu, directeur Banque Sarasin, Bâle
Pour les organisations écologistes	Silva Semadeni, prés. Pro Natura et VUE, cons. fond. SES, Passugg
Secrétaire:	Hans-Peter Nützi, chef EM SuisseEnergie, Berne

Un coup d'œil au-delà de l'horizon 2010

Le programme SuisseEnergie a été conçu en 2001 pour durer dix ans.

Or il est d'ores et déjà évident que les normes fixées par Kyoto pour 2012 se traduiront, à l'échelon international, par des efforts accrus au-delà de cet horizon dans le domaine de la politique climatique.

Il faut supposer que les prix du pétrole, qui tendent à la hausse, exerceront davantage d'effet après 2010 et qu'ils influenceront alors le marché, le comportement des usagers et l'attitude des entreprises en matière d'innovation.

De son côté, la loi suisse sur l'approvisionnement en électricité comporte, dans la perspective de 2030, des objectifs nouveaux concernant les énergies renouvelables (objectif Conseil fédéral pour 2030: +10% de courant dû aux agents renouvelables).

Quant aux prévisions et modèles de calcul de l'OFEN, il en ressort aussi un nouvel horizon: ils visent la période 2035 – 2050. Ils font apparaître dès 2020 des lacunes (selon le scénario considéré) qui suscitent dans la branche de l'électricité un débat sur la future politique suisse des centrales électriques.

Cela signifie que pour SuisseEnergie aussi, la question est de savoir quels sont les buts visés après l'étape 2006 – 2010 et quelle démarche choisir pour y parvenir; et donc, comment user des instruments de la politique de l'énergie dès 2010 pour atteindre les nouveaux objectifs. Dès 2008, il conviendra d'entreprendre les travaux en vue de la stratégie à appliquer.

2.2. Démarche adoptée

Groupe stratégique: a donné le 23 septembre 2004 le feu vert à l'élaboration de la stratégie pour les années 2006 – 2010. Un comité suit les travaux.

Groupe pilote: en novembre 2004, la direction du programme SuisseEnergie a institué un groupe pilote chargé de préparer la stratégie de réalisation de ce programme pendant la période de 2006 à 2010 (composition : voir p. 2).

Ateliers : à partir des indications du groupe pilote, on a organisé des ateliers réunissant les principaux acteurs et bénéficiaires de SuisseEnergie. Centrés sur un thème, les ateliers avaient pour but de discuter des principaux axes d'intervention et des mesures à prendre dans chaque domaine en vue de fonder la stratégie future.

A chacun des neuf ateliers, on a invité un échantillon représentatif de personnes (plus de 60 au total, cf. annexe 1) concernées de près ou de loin par SuisseEnergie. Celles-ci étaient invitées à répondre à un questionnaire sur le thème traité, puis elles ont brièvement pris position sur un éventail de suggestions émanant du groupe pilote et elles ont formulé leurs propres propositions. Les résultats des ateliers ont fait l'objet d'un procès-verbal de synthèse. Ils sont brièvement présentés dans l'annexe 2. Le groupe pilote a pris acte des conclusions détaillées, qui ne sont pas reproduites ici.

A l'issue de ce processus (suggestions du groupe pilote – suggestions émanant des ateliers), le groupe pilote a rédigé en mai/juin 2005 le document stratégique pour SuisseEnergie 2006 – 2010. Le 23 juin 2005, le groupe stratégique a adopté ce document. Ajoutons que parallèlement, les principaux résultats des travaux préliminaires étaient discutés au sein de l'OFEN.

Lors de la **conférence stratégique** de SuisseEnergie des 30 juin/1 juillet 2005, les partenaires de SuisseEnergie ont pris acte de la stratégie et se sont entretenus de sa mise en œuvre à l'échelon des sections et des mesures isolées.

La stratégie sous-tend la concrétisation et l'application opérationnelle des mesures dès 2006: au cours du second semestre 2005 auront lieu les travaux préparatoires touchant les quatre secteurs de SuisseEnergie (y c. les contrats de moyenne durée avec les partenaires et mandataires)

Simultanément, on élaborera un plan de communication détaillé s'appuyant sur le chap. 8 de la stratégie.

3. SuisseEnergie – composante décisive de la politique de l'énergie et du climat

3.1. SuisseEnergie – pour agir dans un contexte dynamique

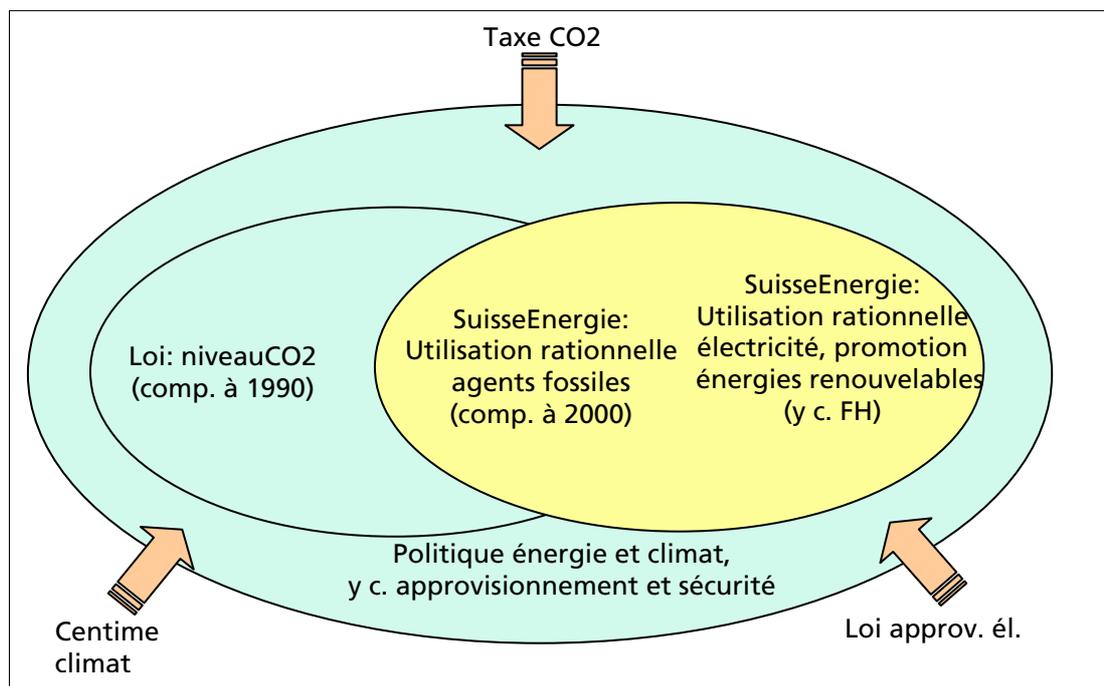


Figure 1: SuisseEnergie fait partie d'un système et vise des buts tant climatiques qu'énergétiques : la loi sur l'énergie exige une offre et une distribution d'énergie économique et peu polluante, l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie ainsi que le recours accru aux agents indigènes et renouvelables.

SuisseEnergie se considère comme un élément important et surtout concret d'une politique suisse de l'énergie et du climat qui mérite d'être qualifiée de globale (cf. fig. 1). Ce pré-supposé de la stratégie formulée en 2001 a été confirmé au cours des quatre premières années du programme.

Celui-ci a toujours été volontairement présenté au public et dans les milieux politiques comme faisant partie intégrante de la politique de l'énergie et du climat. En effet, il est étroitement lié à cette politique et aux projets législatifs actuels: des liens existent

- avec les objectifs climatiques et la loi sur le CO2 (y c. conventions / secteur privé);
- entre les impératifs d'efficacité et la loi sur l'énergie (étiquetteEnergie pour appareils ménagers et pour voitures neuves, y c. convention / branche auto);
- avec la promotion des agents renouvelables (y c. la force hydraulique) et

- avec les prescriptions et mesures d'encouragement cantonales pour le bâtiment.

Au cours des quatre années écoulées, l'accent a été mis sur la réduction de la demande d'agents fossiles (rejets de CO₂) et sur l'utilisation efficace de l'énergie. Ces priorités ressortaient de la législation en matière de CO₂ et d'énergie, alors que pour les mesures à prendre dans le bâtiment, la loi sur l'énergie en attribue la responsabilité aux cantons.

Outre ses retombées énergétiques, SuisseEnergie a entraîné des effets positifs sur le plan économique. Il faut mentionner surtout l'influence exercée sur le marché de l'emploi et les encouragements à l'innovation. A cela s'ajoute que les fonds publics consacrés au programme (Confédération et cantons réunis) ont déclenché des investissements privés représentant plus de cinq fois leur valeur.

Etant donné la situation initiale et la législation actuelle, les orientations principales mentionnées plus haut resteront vraisemblablement parmi les priorités du programme.

On peut du reste prévoir dès 2006 (au plus tôt) l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales, de nature à consolider sensiblement l'orientation du programme. Ce seront d'une part la taxe CO₂ sur les combustibles et le centime climatique, et d'autre part la loi sur l'approvisionnement en électricité, avec un volet sur l'encouragement des énergies renouvelables.

Le contexte international change aussi, marqué surtout par deux phénomènes: le premier est le renchérissement du pétrole. La plupart des perspectives admettent en effet que le niveau élevé des prix atteint cette année va se maintenir, au mieux; dans la même optique, il s'élèvera encore légèrement dès 2008 – 2012 du fait de la pression de la demande et du coût toujours plus fort de l'extraction. Par ailleurs, de nouveaux standards européens de rendement énergétique (bâtiments, appareils électriques et normes / véhicules), ainsi que des législations européennes incitant à multiplier les installations de production d'électricité renouvelable (rétribution de l'injection, système de quotas, commerce de certificats, etc.) auront des répercussions même sur le marché suisse de l'énergie et de l'électricité. La quasi-totalité des pays européens a adopté des lois d'application dans l'esprit d'une directive UE préconisant concrètement le développement de la production d'énergies renouvelables.

Dans ce nouveau contexte, le programme aura à jouer un rôle encore plus important. Son repositionnement dès 2006 est un préalable nécessaire à une conformité optimale par rapport au contexte et pour une efficacité accrue.

3.2. Taxe CO₂ et centime climatique

Le 23 mars 2005, le Conseil fédéral a décidé d'introduire une taxe CO₂ sur les combustibles et d'autoriser le prélèvement – durant une période limitée dans un premier temps à deux ans – d'un centime climatique sur les carburants (convention volontaire avec la branche professionnelle)³.

Ces deux mesures, qui seront mises en vigueur au plus tôt le 1^{er} janvier 2006, ne déploieront leurs effets que vers la fin de la période 2006 – 2010 de SuisseEnergie.

Les considérations suivantes sont importantes dans l'optique de SuisseEnergie:

³ Cf. Communiqués de presse et *factsheets* sur la décision du Conseil fédéral du 23 mars 2005, www.umwelt-schweiz.ch

- La taxe CO₂ et le centime climatique complètent SuisseEnergie, auquel ils apportent **un plus**: la taxe CO₂, en modifiant le rapport des prix dans le domaine des combustibles, accroît la valeur des mesures d'économie préconisées. De son côté, le centime climatique offre la possibilité de renforcer de manière ciblée l'action de SuisseEnergie dans des domaines particulièrement significatifs.
- La taxe CO₂ améliore les **conditions générales** pour les mesures à prendre dans le bâtiment et sensibilise les investisseurs. L'effet peut être fortement renforcé par des activités volontaires, des contributions d'encouragement ciblées et des prescriptions légales plus sévères.
- Le centime climatique servira surtout à l'achat à l'étranger de **certificats de rejets de CO₂**, alors que son effet dans le pays même sera relativement modeste.
- Les mesures dues au centime climatique **dans le pays** sont par nature semblables à celles que préconise SuisseEnergie. Il est donc indispensable que les projets les concernant soient organisés, réalisés et évalués de la même manière que ceux de SuisseEnergie (même méthode de mesurage des résultats).
- Dans l'optique du programme, il existe un lien **«additif»** entre la taxe CO₂, le centime climatique et le programme: seule la mise en œuvre cumulée des trois interventions paraît suffisante pour permettre à la Suisse d'atteindre tous les objectifs climatiques. Le futur apport de SuisseEnergie reste donc indispensable (cf. ch. 4).

3.3. Loi sur l'approvisionnement en électricité

SuisseEnergie s'est donné des objectifs également dans le domaine de l'électricité et entend s'y tenir. Les deux démarches essentielles pour cela sont:

- Des mesures plus prononcées en vue d'**améliorer le rendement énergétique** dans ce domaine.
- La construction de **nombreuses installations productrices** fonctionnant avec des énergies renouvelables.

Cette dernière démarche, préconisée aussi par SuisseEnergie, serait fortement consolidée par le volet de la loi sur l'approvisionnement électrique consacré à la promotion des agents renouvelable. Aux termes de son message au Parlement du 3.12.2004, le Conseil fédéral prévoit⁴ de réaliser cette action dans un premier temps en passant par l'appel d'offres, c'est-à-dire sans contrainte (p. ex. avec une agence de l'électricité de l'industrie), pour ne recourir aux instruments d'un système de quotas/certificats ou d'une rétribution couvrant les coûts de la technologie choisie que si les résultats sont insuffisants. Il s'agirait dans tous les cas de faire passer l'apport des agents renouvelables (y c. la force hydraulique), qui est de 67%, à 77% de la production d'électricité.

Le réalisme oblige à admettre que la loi sur l'approvisionnement électrique ne saurait entrer en vigueur avant le 1.1.2007. Personne ne sait encore si la préférence sera donnée à une rétribution suffisante de l'injection de courant, à l'appel d'offres ou à un système de quotas pour encourager la construction de nouvelles installations. On envisage également une aide aux programmes de rationalisation énergétique ainsi que la caution de capital-risque pour des projets de géothermie profonde.

⁴ Cf. Message du Conseil fédéral du 3.12.2004 concernant la loi sur l'approvisionnement en électricité, www.energie-schweiz.ch

Selon l'issue du débat sur la loi, le nouvel instrument d'encouragement des énergies renouvelables ne déploiera ses effets que durant les deux ou trois dernières années de SuisseEnergie.

3.4. Normes, prescriptions, étiquetteEnergie, bonus-malus

Dans les cinq années qui viennent, les conditions générales vont évoluer aussi dans le domaine des normes et des prescriptions, ne serait-ce que parce que beaucoup de choses changent à l'échelon international et que la Suisse doit s'y adapter.

- Normes-Energycodes SIA: le nouvel ensemble de normes UE entraîne une révision et au besoin, l'adaptation des prescriptions cantonales actuelles.
- Renforcement du modèle d'ordonnance cantonale sur l'énergie en vertu de la nouvelle stratégie des cantons⁵.
- Certificat énergie bâtiment: prescrit par la loi dans l'UE à partir de 2006. A l'ordre du jour du débat en Suisse dès 2010 si les marchés-témoins dans le pays donnent des résultats concluants.
- Appareils électriques : il est prévu diverses réglementations nouvelles et des renforcements: extension de la liste des appareils électroménagers, introduction directe EnergyStar, convention avec la branche, etc.
- EtiquetteEnergie pour voitures neuves: deux ans après l'introduction, consolidation/ amélioration prochaines.
- Système de bonus-malus sur l'importation de voitures neuves: le projet est en gestation, qui vise à récompenser directement l'achat de véhicules peu polluants et à bon rendement énergétique. Cette action ne devrait ni coûter ni rapporter à l'Etat.

L'analyse des objectifs vraisemblablement non atteints en 2010 (cf. ch. 4) montre que le renforcement des mesures volontaires ne suffit pas. Le contexte modifié (taxe CO2, centime climatique et loi sur l'approvisionnement électrique) exige de nouvelles dispositions légales.

L'OFEN et les cantons entendent pousser activement et de manière ciblée à l'adoption de telles dispositions. La mise en œuvre fera la part belle à la collaboration et à la coordination avec les partenaires de SuisseEnergie. Il importe d'harmoniser le lancement d'activités volontaires et le recours aux mesures légales.

⁵ Adopté le 29.4.2005 par la Conférence des directeurs de l'énergie CDE

4. Les objectifs non atteints révèlent où il faut agir

L'analyse des objectifs qui ne seront vraisemblablement pas atteints (cf. tab. 1) montre que la seconde étape du programme (2006 – 2010) devra fournir des résultats nettement meilleurs.

	Réduction ou productions: objectifs 2010 (base an 2000)	Déficit 2010 sans SuisseEnergie	Déficit 2010 avec SuisseEnergie (base scénario de référence)	Réussites en 2010 (base 2000)
Consom. énergies fossiles	-58 PJ	76 PJ	44 PJ	24%
Consom. électricité	≤ +10 PJ	19 PJ	9 PJ	-90% ¹
Rejets CO ₂	-4.4 mio. t	5,0 mio. t	2,5 mio. t	43% ³
• Combustibles	-2.7 mio. t	3,2 mio. t	1,0 mio. t	63%
• Carburants	-2.6 mio. t	2,7 mio. t	2,4 mio. t	8%
Production FH (sans petits aménagements)	Maintenir niveau prod.			100%
Autres agents renouvel.: électricité	+0.5 TWh		0,03 TWh ²	94%
Autres agents renouvel.: chaleur	+3.0 TWh		0,12 TWh ²	96%

¹ Légende: par rapport à l'objectif (augmentation de 100%), le déficit s'accroît dans le scénario de référence de l'ampleur du pourcentage négatif (consom. d'électricité: 190%).

² Le déficit chez les autres agents renouvelables se fonde sur l'évaluation des perspectives jusqu'en 2010 par l'OFEN (indication section Energies renouvelables du 20.1.2005). Cette évaluation s'est faite compte tenu du potentiel de production admissible dans l'optique écologique, des investissements à consentir dans chaque technologie ainsi que des coûts de combustible et dans l'hypothèse d'une promotion optimisée par l'OFEN, avec quelque 5,6 millions de francs/année.

³ Objectif mieux atteint que pour les énergies fossiles, cela pour deux raisons:

1. Valeurs de référence différentes des objectifs relatifs en politique de l'énergie et du climat;
2. Développement accéléré du réseau du gaz (Prognos 2005).

Tableau 1: Déficits et taux de réussite en 2010. Les chiffres s'appuient sur l'évolution de référence qui fonde les perspectives énergétiques 2035. Ils tiennent compte des mesures adoptées par SuisseEnergie (Prognos 2004a). Ces mesures ont été prises en considération de façon appropriée dans le scénario de référence des perspectives. Ainsi les déficits seraient plus graves sans SuisseEnergie.

Le tableau 1 montre deux choses:

- Les déficits seraient encore bien plus graves sans SuisseEnergie (colonne grise).
- La «continuation linéaire» de SuisseEnergie sans que de nouvelles mesures ne soient prises (scénario de référence) ne permet pas d'atteindre l'ensemble des objectifs climatiques et énergétiques d'ici à 2010.

Sans SuisseEnergie, le déficit pour les énergies fossiles s'accroîtrait d'environ 70%, alors qu'au chapitre de l'électricité, la consommation dépasse d'ores et déjà le niveau visé. L'objectif n'est atteignable que du côté des énergies renouvelables.

La déficit prévu est particulièrement grave dans le domaine des carburants: il apparaît clairement que le seul appel aux mesures volontaires ne saurait guère influencer beaucoup le marché.

Dans la perspective des retombées complémentaires prévisibles de la taxe CO2 sur les combustibles et du centime additionnel pour les carburants (à partir de 2006/2007), il apparaît clairement que SuisseEnergie peut et doit encore contribuer de façon substantielle aux objectifs généraux de la politique du climat et de l'énergie.

Aux termes du message pour l'approbation du taux de la redevance CO2 sur les combustibles (ordonnance CO2 et ordonnance d'imputation du CO2), le déficit subsistant, compte tenu des apports de SuisseEnergie, devrait être couvert comme suit:

Déficit compte tenu de l'apport de SuisseEnergie	2,9 mio. t CO2
Taxe CO2 sur les combustibles	0,7 mio. t CO2
Centime climatique sur les carburants	1,8 mio. t CO2
Encouragement des carburants gaz et bio, véhicules à haut rendement énergétique, incitation par l'impôt sur les véhicules à moteur	0,4 mio. t CO2

Veut-on éviter que ce déficit de 2,9 millions de t CO2 (à couvrir par des mesures supplémentaires) ne s'alourdisse, SuisseEnergie devra fournir une contribution massive sur le plan des énergies fossiles (cf. fig. 2). Sur la période 2001 – 2010, cette contribution représente 32 PJ. Si l'on en croit les analyses des résultats actuels (2001 – 2004), cela implique pour la période de cinq années à venir une amélioration de rendement d'environ un quart, à 18 PJ (cf. aussi objectif climat, ch. 5.2.).

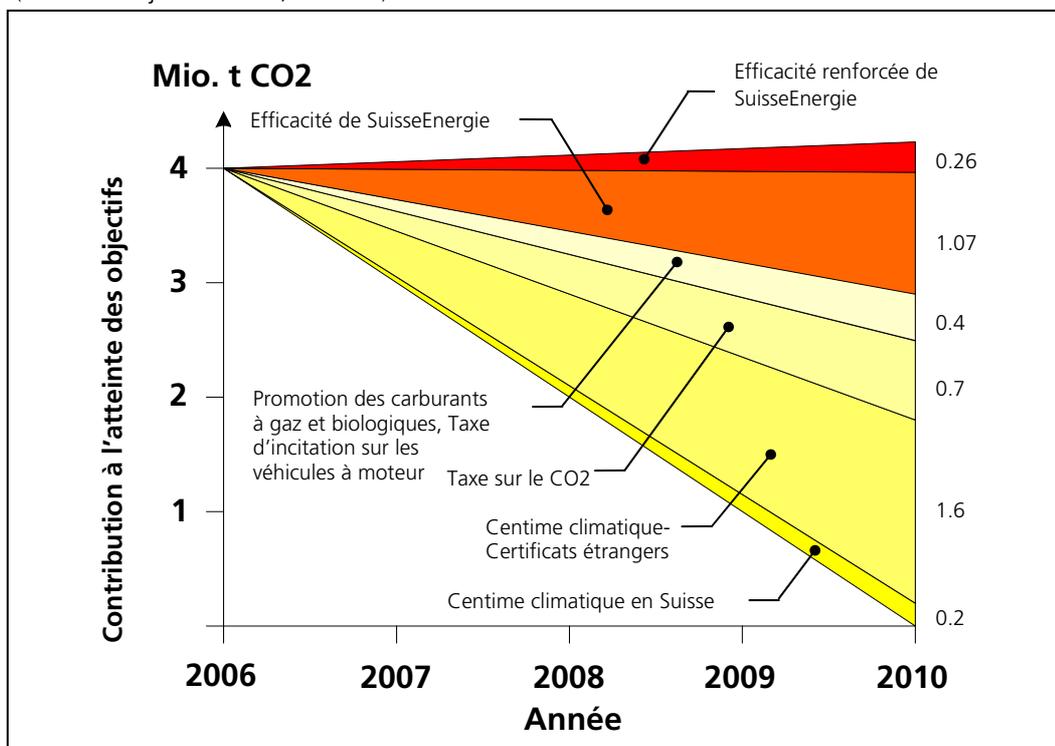


Figure 2: Apports des diverses mesures aux résultats visés

Mais SuisseEnergie ne peut pas se borner à produire des effets plus prononcés touchant les agents fossiles; le programme doit tendre aussi à réduire la demande d'électricité, d'autant plus que la taxe CO2 risque d'aggraver le déficit dans ce domaine.

En revanche, il semble que les mesures prévues dans le programme puissent permettre d'atteindre les objectifs fixés pour les agents renouvelables. Vu les effets prévisibles pour ces énergies au-delà de l'an 2010 et les visées contenues dans la loi sur l'approvisionnement en électricité (projet du Conseil fédéral du 3.12.2004: apport des agents renouvelables à la production de courant d'ici à 2030: +10%!), l'objectif fixé pour 2010 (+1%) est à considérer comme un minimum absolu.

5. Principes et objectifs du programme 2006 – 2010

5.1. Une fonction et des tâches bien précises pour SuisseEnergie

SuisseEnergie est un programme d'envergure, auquel les relations de partenariat entre la Confédération, les cantons, l'économie et les associations permettent de réaliser des mesures efficaces et coordonnées dans l'optique des objectifs de la politique de l'énergie et du climat. Comme le veut la loi sur l'énergie, SuisseEnergie table avant tout sur les activités volontaires, des dispositions légales ciblées étant prévues à titre subsidiaire. La taxe CO₂, le centime climatique et la loi sur l'approvisionnement en électricité complètent le programme.

Dans sa seconde étape, le programme doit viser les objectifs fixés et montrer s'ils peuvent être atteints, et comment ils peuvent l'être. Si le résultat est menacé, la direction du programme⁶ en fait état et propose de nouvelles mesures et des correctifs dans le cadre de la vue d'ensemble.

Dans la perspective des objectifs de la politique énergétique et climatique, SuisseEnergie doit assumer des fonctions déterminantes:

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| Entraînement | → | Collaboration active à la mise en œuvre et au développement ultérieur de la stratégie visant à atteindre les objectifs de la politique énergétique et climatique. Outre ses fonctions d'entraîneur et d'incitateur, SuisseEnergie doit aider vigoureusement à coordonner les diverses mesures prises. C'est aussi une plate-forme d'intégration, pour les acteurs de l'économie et des associations, dans la politique du CO ₂ et de l'énergie. |
| Concrétisation | → | Mise en œuvre de projets efficaces et innovateurs dans l'esprit des objectifs fixés. SuisseEnergie doit encore améliorer son efficacité au cours de l'étape 2006 – 2010, dans le cadre d'une stratégie générale de la politique énergétique et climatique. Cela implique avant tout le renforcement des mesures volontaires. Outre un bon rendement énergétique, les projets doivent avoir valeur d'exemple et encourager l'innovation. |

Ainsi SuisseEnergie se concentre sur les tâches ci-après:

- Au cours de l'étape 2006 – 2010, le programme veut **renforcer son effet** dans le cadre de la conception globale de la politique énergétique et climatique. Il tablera pour cela sur les **mesures volontaires**, pour commencer.
- Mais le «volontariat» à lui seul ne suffit pas. Il faut renforcer également la **synergie** entre les mesures volontaires du programme et les **mesures** contraignantes et **légales** (parfois nouvelles) qui y sont étroitement liées.

⁶ La direction du programme comprend la direction opérationnelle (directeur du programme, état-major de direction du programme, responsables de secteur à l'OFEN)

- **De nouvelles mesures légales** s'imposent même dans le contexte direct du programme. Ce sont en particulier des déclarations, des normes, des prescriptions, surtout pour le bâtiment (législations cantonales, modèles de prescriptions, SIA), les appareils / les moteurs (prescriptions d'admission, étiquetteEnergie plus sévère) et les véhicules (étiquetteEnergie, bonus-malus).
- SuisseEnergie et ses acteurs ont à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des **mesures prises concrètement** pour atteindre les objectifs fixés.
- SuisseEnergie est la plate-forme où les représentants des professions et de l'économie **s'associent à la politique** énergétique et climatique.

5.2. Les objectifs de 2001 subsistent

Cela étant, la stratégie du programme pour la période 2006 – 2010 reste axée sur les grands objectifs fixés en 2001.

A toutes les bonnes raisons de ce choix s'ajoute le fait que l'horizon des objectifs en matière de CO₂ va très rapidement s'étendre à l'après-2012 (année test de Kyoto) en raison de la situation internationale.

Ainsi, dans la phase terminale de l'étape 2006 – 2010, le programme se verra très rapidement assigner des objectifs élargis, prolongeant les objectifs initiaux.

Pour les années 2006 – 2010, trois grands thèmes en constituent toujours les priorités:

► **Le climat**

Les rejets de CO₂ doivent diminuer de 10% à l'horizon 2010 (base de comparaison 1990; combustibles -15%, carburants -8%). Ces objectifs recouvrent ceux de la législation sur le CO₂. En renforçant son efficacité au cours de la période 2006 – 2010, SuisseEnergie entend contribuer à cet objectif par quelque 18 PJ en obtenant par des mesures volontaires et des interventions légales une réduction de la demande d'énergies fossiles. Au vu des résultats obtenus jusqu'ici, le programme devrait donc améliorer son efficacité d'un quart au cours de la seconde mi-temps qui va commencer. Les déficits ont été calculés (cf. tab. 1) dans l'hypothèse que SuisseEnergie remplira cette mission. Ils seraient donc nettement plus graves sans le programme.

► **Le rendement de l'électricité**

SuisseEnergie a pour objectif de limiter l'accroissement de la demande d'électricité à 5% par rapport à l'an 2000. Comme cette progression réelle atteignait déjà 7,4% en 2004, l'objectif ne pourra être atteint qu'au prix d'une politique très offensive et de la modification systématique, dans le sens d'une plus grande sévérité, des normes, standards et labels (y c. l'étiquetteEnergie). Il faut tendre à ce qu'en cas de dépassement de la limite, l'augmentation de la demande soit entièrement couverte par des énergies renouvelables.

► **Les énergies renouvelables**

Les buts fixés dans le domaine des énergies renouvelables sont probablement les plus aisément atteignables au moyen des activités directes du programme. Que l'on applique une stratégie différenciée, combinant judicieusement les effets directs et les

potentiels à plus long terme, et le résultat escompté pourrait être obtenu. Si la loi sur l'approvisionnement en électricité favorise les énergies renouvelables dès 2007/2008, l'objectif dans ce domaine (0,5 TWh) devrait être largement atteint. Des mesures supplémentaires dans le secteur du bâtiment (programme de modernisation) faciliteraient de leur côté l'accès aux objectifs de production de chaleur par des agents renouvelables.

5.3. Concrétisation des objectifs

Il faut que les priorités (cf. ch. 6) et les mesures assignées à SuisseEnergie soient plus systématiquement axées sur des objectifs spécifiques, effectifs et concrets. Ceux-ci seront fixés conjointement dans les conventions liant la direction du programme (y c. les responsables de secteurs) et les partenaires.

En voici quelques exemples:

- Minergie: standard Minergie pour 25% des constructions neuves, standard Minergie-P pour 3%, 5% en cas d'assainissement.
- Cité de l'énergie: 200 cités (objectif quantitatif), moyennes par cité de l'énergie à 60% (objectif qualitatif).
- Assainissement du chauffage: accroissement de la part confiée aux énergies renouvelables (chaleur ambiante, biomasse, chaleur solaire).
- Industrie: des conventions pour 50% des rejets de CO₂ des combustibles.
- Electricité: 4 conventions avec des branches professionnelles (aujourd'hui 1); fondement d'éventuelles mesures légales.
- Electricité: introduction d'Energy Star en Suisse (accord USA-CH).
- Mobilité: mise en circulation de 30'000 véhicules à gaz, 20'000 véhicules hybrides et électriques et 30'000 deux-roues électriques. A titre d'incitation, on introduira le système du bonus-malus sur les importations d'automobiles, comme le préconise le Conseil fédéral dans son message du 22.6.2005 sur la taxe sur le CO₂.

En fixant ces objectifs, on sera attentif avant tout aux effets directs, sans pour autant négliger complètement les potentiels qui subsistent à moyen terme et au-delà.

5.4. On demande des résultats

SuisseEnergie est axé sur les résultats. Chaque année, des analyses indiquent les effets énergétiques induits par les projets et permettent d'apprécier la qualité de l'engagement des fonds pour obtenir ces effets.

Les analyses ne doivent pas se limiter aux effets à court terme mais prendre en compte aussi les résultats prévisibles après 2010 pour certains projets ou systèmes. Ces effets différés seront évalués dans des analyses de potentiels et à l'aide des bases des perspectives 2035 de l'OFEN.

La conduite du programme s'appuie essentiellement sur les analyses (et d'éventuelles évaluations) des résultats obtenus.

5.5. La force du partenariat et des réseaux

Le partenariat à tous les échelons (Confédération, cantons, communes) est l'une des grandes forces de SuisseEnergie. Grâce aux liens créés, les acteurs et les agences qui y sont associés agissent de manière largement autonome après quelques années de rodage. Il conviendra d'approfondir le partenariat et de le développer au cours de la seconde étape de SuisseEnergie.

Une attention particulière devra être accordée à la collaboration avec l'industrie, les investisseurs (banques, gérances, etc.) et les consommateurs. Ces acteurs étant aussi des usagers, ils influent directement sur l'utilisation d'énergie.

Principes:

- La conduite stratégique relèvera du groupe stratégique SuisseEnergie, la conduite opérationnelle de la direction du programme.
- La communication devra avoir lieu dans toutes les directions: de haut en bas et de bas en haut, mais aussi entre partenaires.
- La collaboration jouera entre tous les acteurs, que ce soit sur un thème spécifique ou sur des questions à caractère plus général.
- Les acteurs seront associés aux décisions concernant le programme (conférence de bilan et de stratégie, conférences sectorielles).
- Entre les échelons Confédération, cantons et communes, on établira consciemment des liens.
- Des fusions s'opéreront partout où c'est possible, afin de simplifier les structures.
- On cherchera de nouveaux partenaires notamment dans les milieux économiques, les organisations écologistes et parmi les décideurs et autres personnes influentes en-dehors de la scène de l'énergie. On exploitera toutes les synergies possibles.

Adoptée en 2001, l'organisation interne du programme en quatre secteurs («Collectivités publiques et Bâtiment», «Economie», «Mobilité» et «Energies renouvelables») a donné satisfaction et sera maintenue.

5.6. Tirer parti des synergies et éviter les doublons

La conduite d'un programme tel que SuisseEnergie exige une continuelle attention critique pour identifier les doublons et les nouvelles synergies possibles. C'est l'une des grandes tâches de la direction du programme, qui a la vue d'ensemble des projets (analyse des résultats, controlling, évaluation des programmes annuels et des programmes de communication des partenaires), d'éliminer les doublons et de créer des synergies; cela même entre les échelons Confédération, cantons et communes.

5.7. Deux stratégies parallèles: celle de l'OFEN et celle de SuisseEnergie

SuisseEnergie est le programme d'une large coalition d'intéressés, qui comprend des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) et des organisations privées (associations, agences, entreprises, etc.).

La conduite opérationnelle en est assumée par l'Office fédéral de l'énergie OFEN. Les stratégies de l'office et de SuisseEnergie sont conçues l'une en fonction de l'autre. La direction de l'OFEN est associée à l'élaboration de la stratégie du programme (représentation au sein du groupe stratégique).

La coordination des mesures du programme et des interventions légales relevant de l'OFEN est primordiale, de même que la prise en compte d'autres objectifs de la politique de l'énergie (p.ex. la sécurité d'approvisionnement).

Egalement importants, les liens réciproques et la coordination systématique entre les projets de recherche/développement/formation gérés par l'OFEN (y c. le transfert de technologie, les installations pilotes et de démonstration) et les différents programmes de SuisseEnergie.

5.8. Les actions volontaires et les mesures légales doivent se compléter

La politique suisse de l'énergie et du climat table avant tout sur l'action volontaire⁷. L'action volontaire est la coordination et la réalisation de mesures énergétiques au moyen de la collaboration ciblée entre partenaires appartenant aux pouvoirs publics, à l'économie et aux producteurs d'énergie. La concrétisation passe le plus souvent par des conventions sur les objectifs ou sur les conditions générales (p.ex. avec l'industrie dans le domaine des rejets de CO₂, avec les importateurs d'automobiles, etc.).

L'action volontaire a besoin d'une composante décisive, à savoir l'introduction et la protection des déclarations de marchandises, labels et standards énergétiques (étiquetteEnergie appareils ménagers, lampes, automobiles, Minergie, etc.).

L'action volontaire a des limites là où l'incitation économique (contribution promotionnelle, redevance) ou les normes, prescriptions d'admission, prescriptions d'utilisation, etc. peuvent produire davantage d'effets à moindres frais. Il faudra donc analyser exactement les mesures volontaires comme celles qui s'appuient sur la loi dans le programme de l'étape 2006 – 2010, afin de rendre celui-ci plus effectif au moyen des mesures légales.

⁷ Cf. loi sur l'énergie, art. 8 et loi sur le CO₂, art. 3

5.9. Exemples réels, valeur exemplaire de l'action des collectivités publiques

Les projets et activités de SuisseEnergie sont de nature concrète et pratique. L'une des tâches de la direction du programme est de faire connaître dans tout le pays les bons exemples et les formules qui mènent au succès. Leur diffusion relève d'abord de la Confédération, des cantons, des cités de l'énergie, mais elle est souvent aussi le fait des organisations, des associations et des entreprises économiques.

Les résultats du programme ne se situent pas seulement dans le domaine énergétique et climatique, car ils exercent aussi une importante fonction économique. Ils ont un caractère d'innovation et contribuent ainsi à la compétitivité d'entreprises suisses.

Il faut que ces retombées des projets de SuisseEnergie dont nous profitons tous, soit en qualité de bénéficiaires, soit comme simples contribuables, fassent école plus encore que par le passé; d'où la nécessité de renforcer la collaboration entre l'industrie et les associations au sein du programme.

5.10. Faire reconnaître le rôle primordial de la formation et du perfectionnement

Grâce à la recherche systématique de partenaires appropriés – cantons, écoles, associations, organisations privées – SuisseEnergie a offert une base solide au lancement et à la réalisation de nombreux projets de formation et de perfectionnement professionnel.

Le but suprême est la compétence technique des professionnels à tous les échelons. C'est la condition indispensable de la qualité de la conception, de la construction et de l'entretien de bâtiments et d'installations domestiques à bon rendement énergétique. L'éventail des sujets abordés s'ouvre grâce à la participation d'enseignants de tous les niveaux scolaires. Ils sont un intéressant vecteur de diffusion des connaissances.

A partir de ce qui a déjà été fait et en collaboration avec les cantons, on peut revaloriser la formation et le perfectionnement professionnel notamment par les moyens ci-après:

- Confirmer l'OFEN comme centrale d'information et de coordination des efforts déployés pour la formation et le perfectionnement, spécialement entre les agences et les réseaux de SuisseEnergie.
- Resserrer les liens entre la recherche et la formation à l'échelon des Hautes Ecoles et des Hautes Ecoles Spécialisées.
- Assurer la relève dans le domaine du bâtiment.
- Faire en sorte que l'énergie et le développement durable soient des thèmes traités dans les écoles primaires et secondaires.
- Mettre sur pied des rencontres pour maîtres d'ouvrage et investisseurs.
- S'assurer le partenariat de producteurs et de revendeurs d'installations domestiques.

5.11. Condition première: des budgets stables

Pour l'étape 2006 – 2010, il faut souhaiter que les budgets soient maintenus.

En 2005, SuisseEnergie dispose encore de quelque 42,5 millions de francs à charge de la caisse fédérale, après avoir vu son budget amputé d'une bonne dizaine de millions depuis le lancement (abstraction faite des crédits Lothar, épuisés en 2004). Sur le montant indiqué, 14 millions de francs vont aux cantons (contributions globales). L'année passée, ceux-ci y ont ajouté environ 25 millions au titre des programmes d'encouragement.

La seconde étape du programme devrait pouvoir tabler sur des crédits du même ordre pour donner les résultats et l'efficacité escomptés, tout en s'inscrivant dans la continuité.

Conditions de réalisation de l'étape 2006 – 2010:

- Pas de nouvelles restrictions budgétaires.
- Des prévisions budgétaires univoques à l'égard des principaux partenaires et agences, qui doivent pouvoir planifier leurs dépenses et activités à moyen terme et sans rupture de continuité.
- Un plus fort engagement des cantons.
- Un plus fort engagement des organisations et de l'économie.

Principes de répartition des fonds disponibles en 2006 – 2010:

- Chercher systématiquement à obtenir des résultats (tout en pondérant les effets prévisibles après 2010, s'ils ne sont pas négligeables).
- Accorder la priorité aux projets des domaines préférentiels (cf. ch. 6).
- Faire en sorte que les partenaires s'engagent à apporter le plus possible de fonds propres et de fonds obtenus de la part des tiers.
- Faire en sorte que les partenaires s'engagent à réserver des fonds pour certains projets spécifiques de communication faitière.
- Planifier la réduction des aides aux réalisations devenues autonomes dans leur fonctionnement, afin de se donner les moyens de créer du neuf.
- Mise en place d'incitations financières (bonus-malus) quant aux objectifs à atteindre par les agences mandatées et par les réseaux de SuisseEnergie.

6. Cinq domaines prioritaires

SuisseEnergie regroupe toutes les mesures (thèmes, communication, coordination, instruments légaux connexes) en fonction de cinq priorités réelles.

But de la formation de domaines préférentiels:

- Positionner chaque produit de SuisseEnergie par rapport à un domaine préférentiel.
- Réaliser avec plus de force des présentations et des activités communes à tous les partenaires du programme (et à des acteurs proches) en se référant à l'un des domaines préférentiels.
- Créer des synergies entre acteurs ayant un «dénominateur commun».
- Axer les mesures sur les segments de marché et sur les destinataires principaux.
- Conduire et réaliser des mesures de communication communes.

Les priorités ressortent de l'évaluation des objectifs (cf. ch. 4), des résultats des ateliers (cf. annexe 2), de l'évaluation sommaire (analyse de la valeur-utilité) des mesures⁸ ainsi que des analyses 2001 – 2003 des résultats.

Simultanément, il est tenu compte des aspects suivants:

- Effet le plus percutant possible (à brève échéance).
- Signification et potentiels dans l'optique des objectifs fixés par la législation sur le CO2 (combustibles, carburants).
- Signification et potentiels dans l'optique des objectifs des programmes énergétiques et des priorités stratégiques de l'OFEN: rendement énergétique, construction de nouveaux équipements producteurs d'énergie renouvelable.
- Importants potentiels d'avenir (à moyen terme et au-delà).
- « Maturité » technologique et signification pratique.
- Recours possible à des synergies entre différentes mesures.
- Communication possible à l'adresse des acteurs et des bénéficiaires.

Cinq domaines prioritaires sont proposés pour l'étape 2006 – 2010:

- ▶ **Modernisation des bâtiments**
- ▶ **Energies renouvelables**
- ▶ **Moteurs et appareils à bon rendement énergétique**
- ▶ **Utilisation rationnelle de l'énergie et récupération de chaleur dans l'industrie**
- ▶ **Mobilité peu gourmande d'énergie et peu polluante**

⁸ Groupe pilote SuisseEnergie, Grobbeurteilung der Massnahmen, Berne 2005

Les pages qui suivent passent en revue, en les évaluant, les actions entreprises et les mesures nouvelles nécessaires pour répondre à ces cinq priorités.

On proposera des formules permettant de renforcer ou de développer telle ou telle mesure spécifique déjà prise, ou d'en accroître l'efficacité par des synergies, la sélection ou la spécialisation, ainsi que les mesures nouvelles qu'il conviendrait d'adopter.

Mais la formation de domaines préférentiels doit aussi révéler les projets qu'il faut soumettre à un examen critique, faute d'en obtenir suffisamment d'appui pour le domaine préférentiel.

Légende concernant les tableaux ci-après:

<i>écriture cursive</i>	Mesures légales
↗	Signification stratégique croissante ou renforcement conceptionnel, év. développement et investissement avant tout par transfert de fonds de SuisseEnergie et avec des fonds supplémentaires provenant du partenaire ou de sources tierces.
→	Signification stratégique constante ou moyenne, amélioration de rendement par synergie, sélection ou spécialisation.
↘	Signification stratégique en recul, désinvestissement éventuel, désengagement, réorientation.

6.1. Domaine n°1: Modernisation des bâtiments⁹

Raisons:

- Résultats substantiels à court terme et à moyen terme.
- Importante contribution aux objectifs prévue.
- Accès direct aux segments du marché (investisseurs, banques, propriétaires, architectes-installations domestiques, maîtres d'état).
- Forte possibilité de synergies avec les secteurs Energies renouvel. et Appareils.
- Participation Confédération, cantons, industrie du bâtiment, propriétaires, etc.
- Participation gros consommateurs et propriétaires d'immeubles.
- Création d'incitations supplémentaires à l'échelon de la loi (taxe CO2, ct. climatique, contributions cantonales d'encouragement, droit du bail et fiscal).
- Action se prêtant à la communication de masse (idée: «bien-construire»).
- Action des collectivités publiques exemplaires pour toute la branche du bâtiment et pour le secteur privé.

Principaux objectifs :

- Obtenir des résultats supplémentaires en renforçant à la fois les mesures cantonales et Minergie (travaux d'assainissement).
- Accroître l'efficacité de l'utilisation d'électricité en appliquant davantage SIA 380/4.
- Parallèlement au centime climatique: mener un programme ciblé de modernisation des bâtiments.
- Faire en sorte qu'une bonne partie des propriétaires d'immeubles connaisse les aspects énergétiques de la modernisation de bâtiments et en tienne compte dans ses décisions d'investissement (maintien durable de la valeur).

Mesures actuelles:

Partenaire	Mesures actuelles/Stratégie
Association Minergie	<p>Standard Minergie: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le secteur de la rénovation, le produit n'a qu'un potentiel limité du fait de la structure du marché (faible proportion de rénovations complètes). Centrer sur les rénovations partielles avec modules Minergie (standard Minergie introduit pas à pas). ▪ Désormais, la majeure partie des moyens de SuisseEnergie doit être affectée au secteur de la rénovation. ▪ Les cantons, compétents dans le domaine du bâtiment, devraient financer davantage les activités concernant le neuf. ▪ Collaboration et synergies nécessaires surtout avec les secteurs Energies renouvelables et Appareils ainsi que SuisseEnergie pour les

⁹ La modernisation de bâtiments est également une priorité de la stratégie des cantons. Rappelons en outre que c'est à eux qu'il appartient d'adopter et d'exécuter des prescriptions dans le domaine du bâtiment.

	communes.
Cantons	<p>Encouragement (financier) des cantons / bâtiment: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Il faut rechercher une meilleure harmonisation entre les cantons.</i> ▪ Si un programme d'encouragement à la modernisation de bâtiments est alimenté par le produit du centime climatique, il faut éviter absolument que des cantons réduisent leur effort. Il doit y avoir complémentarité entre l'encouragement via le centime climatique (modernisation de bâtiments) et l'encouragement par les cantons (surtout pour des travaux Minergie allant plus loin, des nouvelles constructions Minergie, le recours aux agents renouvelables et la récupération de chaleur). L'un ne remplace pas l'autre. <p>Prescriptions cantonales/ bâtiment: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Le module 2 (proportion d'énergies renouvel.) devrait être étendu à toute la Suisse et le module 8 (gros consommateurs) aux grands cantons et au Plateau. Surtout pour l'encouragement des énergies renouvelables, il faudrait rendre plus sévère à moyen terme la règle des 80/20 du module 2 en fixant p.ex. 70/30; plus tard 60/40.</i> ▪ <i>Parallèlement à l'incitation à remplacer le chauffage à résistances par la pompe à chaleur (cf. mesure page suivante), il conviendrait d'introduire le module 5 du MoPEC (limitation des nouveaux chauffages à résistances fixes).</i> ▪ <i>Comme les objectifs liés à l'électricité présentent d'importants déficits, il conviendrait de déclarer contraignant également le module 6 (SIA 380/4).</i> <p>→ <i>Les modules 2, 5, 6, 8 et 10 (planification énergétique) doivent être introduits d'ici à 2010 dans tout le pays si possible.</i></p>
SuisseEnergie pour les communes	<p>Cité de l'énergie: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce produit donne satisfaction. Se prête à un développement tant quantitatif que qualitatif. ▪ Il faut améliorer l'offre en conseil et communication ainsi que les instruments, surtout pour les villes petites et moyennes, en mettant l'accent sur l'assainissement de bâtiments. ▪ Cité de l'énergie doit devenir pour les communes le «guichet unique» tant pour Minergie que pour l'énergie dans les infrastructures, energho, les énergies renouvelables et la mobilité à bon rendement énergétique (cf. ch. 6.5.). ▪ La coordination avec d'autres activités (Agenda 21, Apug etc.) est à assurer, cela sans préjudice des moyens affectés à SuisseEnergie pour les communes.
SIA	<p>Energycodes SIA: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A développer pour servir de base à des prescriptions cantonales dans le domaine du bâtiment (chaleur et électricité). Définir clairement une formule de réduction progressive de l'aide.

Mesures nouvelles:

Partenaire	Mesures nouvelles/Stratégie
Cantons	<p>Prescriptions cantonales / bâtiment: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligation d'assainir les chauffages à résistances fixes: ↗ <ul style="list-style-type: none"> ○ à étudier. ▪ Réglage par pièce: <ul style="list-style-type: none"> ○ Il faut étudier l'introduction du dosage de la chaleur dans chaque pièce (p.ex. avec des radiateurs équipés de vannes thermostatiques) dans les bâtiments existants dont on rénove le chauffage. ▪ Certificat Energie / bâtiment: → <ul style="list-style-type: none"> ○ En étudier l'introduction en cas de changement de propriétaire et en cas de location. Faible apport aux objectifs en 2010. Poursuivre travaux préliminaires avec marchés-tests dans la perspective d'une mesure effective à moyen terme. <p>Lois fiscales: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il convient d'harmoniser les possibilités de dégrèvement pour les mesures prises dans le domaine énergétique. ▪ Il faut faire connaître aux propriétaires les possibilités actuelles, à titre d'incitation et d'aide à la décision.
Conféd.	<p>Droit du bail: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les investissements énergétiques ne pouvant être répercutés que partiellement, il faut réduire cet obstacle majeur à l'investissement dans le bâtiment, p.ex. en finançant les investissements par la réduction des charges au profit de l'investisseur. Entreprendre les travaux dans la perspective d'une mesure utile à moyen terme.
Entreprises d'approvisionnement énergétique	<p>Incitation au remplacement du chauffage électrique à résistances: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le chauffage électrique représente 10 – 15% de la consommation hivernale de courant en Suisse. Le remplacement rapide des chauffages électriques à résistances actuels par des pompes à chaleur permettrait aux usines de fournir une contribution substantielle aux objectifs d'économie d'électricité. ▪ Etablir des synergies avec les activités touchant la pompe à chaleur (cf. ch. 6.2.).
Fondation du centime climatique	<p>Incitation à la modernisation de bâtiment: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un programme est nécessaire pour débloquer les volontés de modernisation dans le bâtiment. Selon le cas, les fonds nécessaires sont de 50 – 150 millions de francs.
Profession (installations du bâtiment et énergies renouvel.)	<p>Programme eau chaude: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faut s'occuper des très importants potentiels se trouvant dans le domaine de l'eau sanitaire, surtout pour ce qui concerne l'électricité, sans négliger le lien avec les énergies renouvelables (chauffe-eau solaire et chauffe-eau à pompe à chaleur). Etudier l'élaboration d'un programme dans ce sens.

6.2. Domaine n°2: Energies renouvelables

Raisons:

- Cote élevée (dans le monde politique aussi).
- Grande importance écologique et énergétique.
- Multiplicité de techniques différentes, avec possibilité de réaliser un « bouquet » technologique en fonction des besoins.
- Potentiels non négligeables à court terme, à moyen terme et à long terme.
- Incitations supplémentaires en vue (dont la loi sur l'approvisionnement électrique).
- Thème se prêtant aisément à la communication de masse.

Principaux objectifs:

- Etablir un « plan de route » pour les énergies renouvelables aux cours des cinq années à venir. Doivent y figurer des accents et des mesures prioritaires.
- Chaleur: accroître la proportion d'énergies renouvelables dans les bâtiments neufs.
- Electricité: mettre l'accent sur les techniques les plus efficaces (bois, biomasse).
- Force hydraulique: insister sur les possibilités des aménagements hydrauliques et augmenter l'apport des petits aménagements de ce type.
- Biomasse: faire du bois et de la biomasse des préoccupations majeures.

Mesures actuelles:

Partenaire	Mesures actuelles/Stratégie
Groupe promotionnel suisse pour les PAC/AEE	<p>Pompes à chaleur: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier les possibilités d'action autonome dans certains segments (notamment les maisons individuelles neuves), fixer un calendrier de réduction des apports de SuisseEnergie et en faire profiter les autres segments. ▪ Mettre l'accent sur les PAC de grande dimension et sur le potentiel offert par les projets d'assainissement.
Energie-bois Suisse/AEE	<p>Bois chaleur: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier / exploiter les possibilités d'une action autosuffisante dans certains segments. ▪ Lancer / accompagner des collectifs de chauffage. <p>Bois électricité (surtout combiné avec CCF): ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Important potentiel à court terme et à long terme. Lancer / accompagner des projets.

Réseau Biomasse Suisse/AEE	<p>Biomasse électricité/chaleur (CCF): ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Important potentiel à court terme et à long terme. Lancer / accompagner surtout des projets moyens ou petits. <p>Biomasse carburant: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assez important potentiel à court terme et à long terme; stimuler l'offre (demande, cf. ch. 6.5. « EcoCar »). ▪ Tirer parti des conditions générales.
Réseau Petits aménagement hydrauliques/ AEE	<p>Centrales hydrauliques: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'enseigne de SuisseEnergie, mettre l'accent sur les petits aménagements. Les grandes centrales sont couvertes par la loi sur l'approvisionnement en électricité. ▪ Meilleure prise en compte, potentiel accru en vertu de l'art. 7 de la loi sur l'énergie, conditions de raccordement. ▪ Vérifier limite 1 MW. ▪ Accorder beaucoup d'attention aux centrales à eau potable. ▪ Marquage du courant produit sur une base écologique (label).
Réseau Géothermie/AEE	<p>Géothermie de faible profondeur: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancer / accompagner des installations pour chauffage et réfrigération. ▪ Offrir des instruments de décision et d'assurance-qualité. <p>Géothermie profonde (électricité/chaleur = CCF): ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître l'importance, à long terme, de Hot Dry Rock. ▪ Suivre de près les projets actuels au moyen de R+D et de bases de conception.
Swissolar/AEE	<p>Installation solaire thermique: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre l'accent sur la préparation d'eau chaude solaire. Conjointement avec le domaine du bâtiment (assainissement), suivre un programme à cet effet. <p>Photovoltaïque: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Important potentiel à long terme. Soutenu avant tout par la recherche et le développement (év. fonds électricité avec l'industrie); commercialisation avec les produits composant le « bouquet » du courant vert.
SuisseEole/AEE	<p>Energie éolienne: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel non négligeable à court terme et à long terme.
Cantons	<p>Encouragement cantonal des énergies renouvelables: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer encore l'harmonisation. Au cas où le centime climatique servirait à soutenir un programme d'encouragement à l'assainissement de bâtiments: mettre l'accent sur la promotion des agents renouvelables.

Mesures nouvelles:

Partenaire	Mesures nouvelles/Stratégie
Centime climatique/ Réseau Biomasse Suisse/AEE/ Industrie gazière/ alcosuisse	Carburants tirés des énergies renouvelables avec accent sur la production indigène: ↗ <ul style="list-style-type: none">▪ Composante éventuelle du centime climatique.▪ Développer l'offre (y c. l'infrastructure nécessaire).
Cantons	Prescriptions cantonales / bâtiment: ↗ <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Le module 2 (proportion d'énergies renouvel.) devrait être étendu à toute la Suisse. Pour encourager le recours aux agents renouvelables, il conviendrait de rendre plus sévère, progressivement, la règle des 80/20 du module 2, avec p.ex. 70/30 en 2008 et 60/40 en 2010.</i>
Confédération	Objectif quantitatif pour les énergies renouvelables: ↗ <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Inscrire dans la loi sur l'approvisionnement en électricité avec des tarifs suffisants de rétribution de l'injection, des modèles avec quotas ou des procédures avec appel d'offres.</i>

6.3. Domaine n°3: Appareils/moteurs à bon rendement énergétique

Raisons:

- Importants potentiels d'économies dans le ménage, l'électronique et les moteurs.
- Risque d'accroissement de la consommation du fait d'offres nouvelles (p.ex. « le set-top box » pour TV digitale).
- Attention élevée chez les consommateurs (segment de marché!).
- Thème se prêtant à la communication de masse.

Principaux objectifs:

- Renforcer la prise en compte des appareils munis de l'étiquetteEnergie en sanctionnant les erreurs et abus commis avec elle et en élargissant son application (machines à café).
- Empêcher toute augmentation globale de la consommation des appareils électriques, y c. les installations IT et électroniques, même si le marché des appareils croît.
- Porter à 20% la part de marché des moteurs de la classe eff 1 vendus neufs.
- Passer des conventions avec les branches (appareils) en vue d'une admission plus restrictive, surtout pour des produits nouveaux tels que les appareils distributeurs d'eau minérale.
- Introduire en Suisse le Label Energy Star pour l'électronique de grande diffusion et l'électronique de bureau (accord USA-CH).

Mesures actuelles:

Partenaire	Mesures actuelles/Stratégie
eae, S.A.F.E., Confédération	<p>étiquetteEnergie électroménager et lampes: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faut optimiser l'information et la mise en oeuvre. ▪ Il faut saisir de nouveaux appareils, p.ex. les machines à café. ▪ Dans l'électroménager, la croissance zéro ne suffit pas, il faut parvenir à réduire la consommation. ▪ <i>Pour certains groupes d'appareils, prévoir des restrictions à l'admission si les conventions passées avec les professions ne mènent pas au but.</i>
eae, Confédération	<p>Appareils électriques: «Code of Conduct», labels: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les nouveaux groupes d'appareils (« le set-top box », robinets mélangeurs, etc.), il faut fixer des standards minimums et des restrictions à l'importation et à la vente au moyen de conventions avec les branches professionnelles.
S.A.F.E.	<p>Prise d'or: ↘</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conjointement avec la branche, renforcer les mesures adoptées. ▪ Eventuellement, exploiter des synergies avec le futur PrixEnergie.

Mesures nouvelles:

Partenaire	Mesures nouvelles/Stratégie
EnAW	Programme d'action Moteurs: ↗ <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="596 427 1273 479">▪ Avec l'AEnEC, il est urgent d'étudier un véritable programme d'action dans ce domaine.

6.4. Domaine n°4: Utilisation rationnelle de l'énergie et récupération de chaleur dans l'économie

Raisons:

- Bons potentiels d'économies dans les secteurs des bâtiments de production et de service ainsi que dans les processus.
- Bon rapport coût/utilité.
- Effet innovateur pour la profession, les PME, les producteurs.

Principaux objectifs:

- 50% des rejets de CO2 produits par les combustibles dans l'industrie et les services sont couverts par des conventions.
- Les cantons industriels et du Mittelland ont adopté l'article sur les gros consommateurs et reconnaissent la convention universelle de l'AEnEC.
- 10 programmes PME pour l'accroissement du rendement sont opérationnels sur des plates-formes régionales (p.ex. Cités de l'énergie, Unions des arts et métiers, Chambres de l'industrie et du commerce).
- Créer une plate-forme d'information Récupération de chaleur/Optimisation d'exploitation pour les branches offrant un potentiel d'économies défini.

Mesures actuelles:

Partenaire	Mesures actuelles/Stratégie
AEnEC	<p>Modèle Energie: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'industrie attend des conditions générales bien définies afin de profiter des avantages économiques dus aux mesures de réduction du CO2. ▪ De manière générale, le modèle Energie doit comporter des mesures plus poussées en faveur de l'utilisation efficace de l'électricité. Collaboration nécessaire avec un éventuel nouveau programme d'action Moteurs.
Cantons	<p>Prescriptions cant. / articles pour gros consommateurs (MoPEC): ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Il conviendrait d'introduire le module 8 (articles pour gros consommateurs) dans les grands cantons et dans les cantons du Plateau, et de reconnaître les conventions universelles de l'AEnEC.</i> ▪ <i>Les gros consommateurs publics (administrations/entreprises de la Confédération, des cantons et des communes) doivent être traités sur le même pied que les entreprises privées.</i> <p>Récupération de chaleur et cas spéciaux (programmes d'encouragement cantonaux): →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mettre davantage l'accent sur la récupération de chaleur, en parallèle avec d'éventuelles activités liées au centime climatique.</i>

AEnEC	<p>Modèle benchmark / d'efficacité PME avec instruments d'optimisation de l'exploitation: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier l'élargissement de ce projet – en même temps que le repositionnement de energho. ▪ Soutenir les programmes d'efficacité contribuant à exploiter toutes les mesures économiques qui ont des périodes d'amortissement courtes (dont des programmes PME). ▪ De manière générale, renforcer, dans le projet, les mesures favorisant l'utilisation efficace de l'électricité. Collaboraion nécessaire avec un éventuel nouveau programme d'action Moteurs. <p>Optimisation de l'exploitation: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la compétence d'optimiser l'exploitation, surtout dans les 50% de l'industrie non touchés par l'AEnEC. Créer une plate-forme d'information, év. en collaboration avec le réseau «cleaner production» pour PME (pre-pare.ch).
-------	---

Mesures nouvelles:

Partenaire	Mesures nouvelles/Stratégie
AEnEC, cantons, communes	<p>Récupération de chaleur: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Récupération de chaleur interne (chaleur industrielle, récupération de chaleur): importants potentiels avec bon rapport coût/utilité. Encourager l'analyse des processus dans des branches choisies pour leur potentiel de récupération de chaleur (programme d'action év. conjoint avec le centime climatique). Développer des outils de soutien pour l'analyse. Lancer les projets et les suivre. ▪ Récupération de chaleur externe (Chauffage à distance, cf. L'énergie dans les équipements publics, ch. 6.6.): important potentiel avec bon rapport coût/utilité. Lancer les projets et les suivre (év. action conjointe avec le centime climatique).

6.5. Domaine n°5: Mobilité peu gourmande d'énergie et peu polluante

Raisons:

- Des gains d'efficacité et des baisses de consommation directement visibles.
- Bon effet direct de certaines mesures ciblées.
- Prise en compte élevée (quoique controversée) par la population.
- Potentiel d'innovation pour la branche et les producteurs (véhicules légers, vélos électriques, fournisseurs de l'industrie des véhicules, recherche).
- Accès direct à la branche et aux consommateurs (segments de marché).
- Thème se prêtant à la communication de masse.

Principaux objectifs:

- Réduire les rejets de CO2 des voitures neuves à 140 g/km à l'horizon 2010 (analogie avec les objectifs UE) parallèlement à la réduction de la consommation d'énergie et des polluants atmosphériques (p.ex. particules moteurs Diesel).
- A l'horizon 2010, porter le nombre de véhicules à gaz à 30'000, celui des véhicules hybrides ou électriques à 20'000 et celui des deux-roues électriques à 30'000.
- Faire en sorte que dès 2008, tous les nouveaux conducteurs connaissent les principaux éléments d'EcoDrive®.

Mesures actuelles (mesures légales en italique):

Partenaire	Mesures actuelles/Stratégie
QAED	<p>EcoDrive® (QAED): →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier la possibilité d'une action se poursuivant d'elle-même chez les nouveaux conducteurs ainsi que l'idée d'un programme EcoDrive® «light» (large application des quatre principaux points d'EcoDrive® sans cours spécifiques). ▪ Eventuellement, renforcer au moyen du centime climatique.
auto-suisse, Confédération	<p>EtiquetteEnergie autos: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étiquetteEnergie pour voitures neuves est un instrument efficace pour influencer le comportement de l'acheteur et réduire la consommation d'énergie et les rejets de CO2 des voitures neuves. Améliore la communication. ▪ <i>Eliminer les faiblesses de l'étiquetteEnergie (p.ex. corriger la cote des véhicules lourds et être plus explicite quant aux véhicules économes).</i>
EcoCar	<p>Véhicules à bon rendement énergétique: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible efficacité à court terme jusqu'ici. Chercher un potentiel supplémentaire surtout dans les carburants de substitution (gaz, biogaz, électricité ; cf. ch. 6.2.). ▪ Pourrait éventuellement être intégré au centime climatique.

Mesures nouvelles:

Partenaire	Mesures nouvelles/Stratégie
Confédération, auto-suisse	<p>Bonus-Malus automobiles: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un système d'incitations est indispensable pour tendre vers les objectifs dans le domaine des carburants.</i>
Cantons	<p>Impôts cantonaux sur les véhicules à moteur: ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Pour une forte incitation, il faut préconiser le dégrèvement fiscal, sans modification de la quote-part de l'Etat cantonal, des véhicules à bon rendement énergétique par la modulation de l'impôt automobile en fonction des rejets.</i> ▪ <i>Un modèle harmonisé à tous les cantons faciliterait la communication tout en accroissant l'efficacité de l'action.</i>
Communes et entreprises	<p>Gestion de la mobilité dans l'entreprise: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Regroupé à l'échelon de la commune, l'encouragement de la gestion de la mobilité dans l'entreprise doit motiver les petits propriétaires de flottes de véhicules à repenser sérieusement toute l'organisation de leurs courses. ▪ Dans la perspective du « guichet unique », « SuisseEnergie pour les communes » doit approcher les communes (cf. ch. 6.1.).

6.6. Dans un contexte plus large

Il reste à examiner des mesures ne relevant pas des cinq domaines traités ci-dessus mais qui pourraient améliorer les rendements par synergie, sélection, spécialisation ou se traduire par un retrait partiel ou complet. A savoir:

Partenaire	Mesures actuelles/Stratégie
Villes et communes	<p>L'énergie dans les équipements publics (UIOM, STEP, services des eaux): →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple. SuisseEnergie pour les communes offre des potentiels et des occasions de synergie non négligeables. Il faut en préconiser la réalisation, notamment en collaboration avec les communes et les collectivités publiques. ▪ Des synergies supplémentaires sont possibles avec les mesures touchant la biomasse (électricité/chaleur), les centrales hydrauliques (équipements à eau potable) et la récupération de chaleur.
Gros consommateurs Confédération	<p>Rôle de pionnier: →</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple et donner à leur action un large retentissement. ▪ Renforcer RUMBA
energho	<p>Abonnements energho: ↘</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il convient de repositionner, pour la fin de 2005, le produit energho. Le système de l'abonnement n'a pas conquis le marché, et il est difficilement finançable dans une application à grande échelle.
Projets d'autopartage	<p>Mobility - projets isolés: ↘</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible efficacité à court terme. ▪ Pourrait éventuellement être intégré au centime climatique.
Cantons	<p>Encouragement cantonal de la mobilité peu gourmande d'énergie: ↘</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité très modeste du fait des moyens limités.
Divers	<p>Mobilité combinée: ↘</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des projets innovateurs (transport combiné, trafic lent, libéralisation intégrale, gestion de la mobilité) ne peuvent plus être soutenus que si leur efficacité énergétique est démontrée à l'avance. ▪ De manière générale, ces mesures devraient relever d'une stratégie commune à tous les offices du DETEC, concernant la mobilité.

7. Direction et controlling

La direction du programme assume la responsabilité générale de la conduite des opérations. Elle doit considérer notamment les injonctions du groupe stratégique, les objectifs du programme, les priorités du marché et le rapport coût/utilité de chaque activité.

Les principaux éléments de la conduite du programme sont:

- Un système complet d'objectifs allant du niveau stratégique au niveau opérationnel.
- Un controlling uniforme et systématique allant du niveau du projet au niveau stratégique, conformément au manuel (Prozesshandbuch EnergieSchweiz¹⁰).
- Les principes et la méthode de controlling de l'OFEN.
- L'analyse des résultats des activités du programme.
- L'analyse de l'évolution de la consommation d'énergie et de ses raisons déterminantes.
- Les évaluations.

La conduite des activités des agences et des réseaux s'appuie sur les **objectifs fixés** à l'horizon 2010 dans les contrats-cadres et sur les objectifs périodiques qui en découlent dans les contrats annuels, sur la vérification régulière des résultats obtenus, par rapport aux objectifs, et sur les corrections éventuelles affectant les nouveaux contrats-cadres et annuels.

En règle générale, les **décisions stratégiques annuelles concernant la conduite** sont prises au vu des résultats annuels et des conclusions des conférences de bilan et stratégique ainsi que des décisions du groupe stratégique de SuisseEnergie.

Les **décisions opérationnelles** relèvent normalement des responsables de secteurs de l'OFEN, après entente avec les agents/réseaux, ou bien elles émanent des conférences semestrielles des secteurs, qui se basent sur le controlling courant ou sur des évaluations ponctuelles.

Les partenaires de SuisseEnergie sont associés au **processus de conduite** (rapports semestriels et annuels, plans annuels, conférences de bilan et stratégiques).

La direction du programme prendra ses décisions de conduite en s'inspirant des **principes** suivants:

- Il faut s'adresser plus systématiquement aux segments intéressés du public-cible ou des acteurs économiques (acheteurs, investisseurs et décideurs des pouvoirs publics, producteurs, vendeurs, etc.).
- Dans l'affectation des fonds, il faut préférer les mesures efficaces rapidement ou à moyen terme et qui offrent un bon rapport coût/effets. De plus, le versement des fonds dépendra du succès des agences et réseaux de SuisseEnergie, mesuré par rapport aux objectifs fixés (bonus-malus).
- Les mesures déployant leurs effets à plus long terme ne doivent pas être négligées.
- Il importe de vérifier au préalable que les mesures peuvent être mises en œuvre et que les institutions politiques sont capables de les soutenir et disposées à le faire.
- Potentiel d'activation des partenaires et de façon générale, existence du savoir-faire nécessaire sur le marché.

¹⁰ Controlling SuisseEnergie, Prozesshandbücher für BFE-Mitarbeitende, Agenturen und Netzwerke, Beauftragte von Agenturen und Netzwerken und Beauftragte von Umsetzungsprojekten des BFE, 2005, Bern.

- Il faut admettre autant que possible de soutenir l'innovation lorsqu'elle est intéressante dans l'optique économique.
- Lorsque la phase de lancement et de croissance d'une mesure est achevée, on peut réduire progressivement les moyens qui y sont alloués en fixant un plan de désengagement permettant de planifier à long terme la continuation autonome de l'action.
- Il faut s'assurer l'existence d'un potentiel d'activation des partenaires, et de façon générale, du savoir-faire nécessaire sur le marché pour la mise en œuvre des mesures prises. Il convient de relier encore mieux entre eux les partenaires de SuisseEnergie et de tirer un meilleur parti des potentiels qui en résultent.
- La communication avec le public-cible doit passer autant que possible par un seul service (principe du «Guichet unique»).

8. Au sujet de la communication

8.1. Situation

En 2001, on a fixé les principes régissant la communication pour SuisseEnergie dans une «Stratégie de la communication SuisseEnergie», approfondie deux ans plus tard pour la période 2003 – 2005.¹¹

Un bilan intermédiaire des mesures de communication prises par SuisseEnergie montre:

- Les moyens consacrés à la communication faïtière de SuisseEnergie sont très limités, ce qui ne permet guère d'assurer une présence typée et reconnaissable sur le marché.
- La notoriété (assistée) du programme chez un assez large public est de 50% selon les sondages.¹²
- Ce même public ignore les principaux messages véhiculés par le programme.
- Les personnes qui constituent plus spécifiquement le public-cible (investisseurs bâtiment p.ex.) perçoivent le programme par son contenu, plus que comme une marque¹³.
- Quant aux partenaires du programme, il se présentent généralement sous leur propre marque et font souvent trop peu état du programme considéré comme une marque.
- Si les labels («Partenaire SuisseEnergie») ont une certaine importance pour l'intégration des partenaires, ils n'ont guère de signification pour le public.
- En ce moment, deux campagnes se déroulent parallèlement, qui mobilisent l'essentiel du budget de communication de SuisseEnergie, ce sont «bien-construire» (depuis 2004) et la campagne pour l'étiquetteEnergie des automobiles (2003 – 2005).
- Pour le reste, la communication faïtière se borne à produire des publitextes/ publiereportages, à rédiger des communiqués de presse, à assurer une présence dans les médias et à accomplir des tâches de coordination et la communication interne («Newsletter SuisseEnergie»).

Des professionnels de la communication ont fourni une analyse lors de l'atelier sur la communication SuisseEnergie. Leur opinion se résume ainsi:

- On ne décèle aucun véritable message de SuisseEnergie.
- Le cas échéant, la teneur du programme est mieux reconnue que la marque SuisseEnergie.
- SuisseEnergie n'a pas de «visage» (insuffisamment «personnifié»).
- Le programme table beaucoup plus sur les appels à un certain comportement que sur la présentation de ses utilités.
- SuisseEnergie évolue toujours dans un contexte de bonne qualité, mais restreint. Les « trop » nombreuses manifestations et « events » sont des événements internes et ne parviennent pas à transmettre le message au-delà d'un cercle limité.

¹¹ Dachkommunikation EnergieSchweiz 2001 – 2002, Strategien und Massnahmen, Berne, 2001; Dachkommunikation Zweite Etappe EnergieSchweiz 2003 – 2005, Strategien und Massnahmen, Berne 2003

¹² Selon questionnaires MIS 2001 – 2003

¹³ Selon sondage LINK 2003

8.2. Communication 2006 – 2010

Cela étant et vu les moyens limités dont dispose le programme pour assurer la communication, on ne cherchera pas à faire imposer la marque SuisseEnergie dans des campagnes grand public.

Dans l'esprit d'une «concentration des forces», la communication s'appuiera sur les principes suivants au cours de la période 2006 – 2010:

- Il faut simplifier les principaux messages du programme: principe «un seul message».
- Communication sur la teneur de SuisseEnergie: le but n'est pas de faire mieux connaître la marque en tant que telle.
- Le programme peut bénéficier de la notoriété de certains responsables (direction du programme, év. ambassadeurs/ambassadrices du programme).
- Les résultats obtenus par le programme servent avant tout de signal à l'adresse du public-cible.
- Il faut rechercher une concentration encore plus nette sur les acteurs économiques (publics-cibles).
- Les partenaires sont étroitement intégrés, les accents font l'objet de campagnes communes (exemplaires, les campagnes bien-construire et étiquetteEnergie).
- On prendra des mesures ciblées pour sortir du cercle étroit du programme (campagnes communes avec l'industrie et avec les intéressés en-dehors de la scène de l'énergie proprement dite).
- En gérant la communication, ne pas négliger l'aspect grand public et le monde politique (Confédération, cantons, communes).

8.3. Accents en 2006 – 2010

- Campagne n° 1 dans le domaine **Modernisation des bâtiments**: Etudier la possibilité d'adapter la campagne actuelle «bien-construire» avec le thème «modernisation des bâtiments» (visuel, formulation, messages).
- Campagne n° 2 dans le domaine **Energies renouvelables**: Mettre en place une solide campagne (partenariats) en relation avec une stratégie Energies renouvelables (cf. cette priorité).
- Campagne n° 3 dans le domaine **Mobilité peu gourmande d'énergie et peu polluante**: Poursuivre et renforcer avec les partenaires la campagne actuelle. Eventuellement y associer de nouveaux partenaires (aussi les associations écologistes).
- Campagne n° 4 dans le domaine **Moteurs et appareils à bon rendement énergétique**: Planifier cette campagne avec la collaboration des partenaires, des consommateurs, des grands distributeurs, des producteurs d'électricité (services urbains), l'industrie (AEnEC).
- Campagne n° 5 dans le domaine **Utilisation rationnelle de l'énergie et récupération de chaleur dans l'industrie**: Mettre sur pied en collaboration avec des partenaires, cibler les acteurs et investisseurs.
- Dans tous les messages, le public-cible doit pouvoir reconnaître SuisseEnergie comme inspireur et garant de neutralité et de qualité.

- Amener quelques personnalités (membres de la direction du programme, « ambassadeurs », etc.) à représenter publiquement la marque SuisseEnergie.
- Travailler à établir des partenariats avec des intéressés (assurances, banques, industrie, prestataires de services) extérieurs à la scène de l'énergie: les associer en se référant au développement durable, au Green-Banking, au Green Marketing, etc.

Annexe 1 – Participants aux ateliers

Liste des participants externes aux 9 ateliers (Formation et perfectionnement, Confédération-cantons-communes, Politique du CO2 et centime climatique, Energies renouvelables, Bâtiment, Appareils/moteurs, Communication-marketing, Mobilité, Economie):

Aebi	Gilles	numéro 10	Communication-marketing
Albrecht	Christian	Office fédéral du dév. territorial (ARE)	Mobilité
Allemann	Markus	Office fédéral de la santé (OFS)	Communication-marketing
Andreoli	Marco	CTA AG Klima-Kälte-Wärme, 3110 Münsingen	Formation et perfectionnement
Arter	Felix	entec ag	Economie
Badertscher	Hans-Rudolf	HR Badertscher Immobilien	Energies renouvelables
Bébié	Bruno	Departement der Ind. Betriebe der Stadt Zürich	Confédération-cantons-communes
Beer	Heinz	SWICO	Appareils/moteurs
Bernasconi	Angelo	SUPSI, 6952 Canobbio	Formation et perfectionnement
Bernhard	Ueli	Centre de formation WWF	Formation et perfectionnement
Beyeler	Franz	MINERGIE	Bâtiment
Brändle	Daniel	Branchenkommission suisse-tec	Formation et perfectionnement
Brüniger	Roland	R. Brüniger AG	Appareils/moteurs
Brunner	Conrad U.	S.A.F.E. Agence pour l'efficacité énergétique	Taxe CO2 / ct. climatique
Burgener	Andreas	auto-suisse	Mobilité
Bürli	Josef	Bürli Trocknungsanlage	Economie
Bush	Eric	Bush Energie GmbH	Appareils/moteurs
Camponovo	Reto	Ecole d'ingénieurs de Genève	Formation et perfectionnement
Chuard	Pierre	energho	Bâtiment
Danioth	Gerhard	Conférence des services cantonaux de l'énergie	Bâtiment & Confédération-cantons-communes
Dietler	Roland	Caliqua AG	Energies renouvelables
Egger	Kurt	ARGE SuisseEnergie pour les communes	Confédération-cantons-communes
Egli	Kurt	Ass. suisse transports/env.	Mobilité
Erb	Christian	EWZ	Energies renouvelables
Favatier	Anne	SIG Service Industriel de Genève	Energies renouvelables
Flury von Arx	Regina	Umweltfachstelle Olten	Confédération-cantons-communes
Furler	Andreas	La Poste Suisse	Economie
Garneri	Charles	Les Electriciens Romands	Energies renouvelables
Gmür	Ansgar	Société suisse des propriétaires fonciers	Bâtiment
Hildesheimer	Gabi	ÖBU, Schweiz. Vereinigung für ökologisch bewusste Unternehmensführung	Economie
Horbaty	Robert	Trägerverein Label Energies-	Energies renouvelables

		tadt	
Hubbuch	Markus	Hochschule Wädenswil HSW	Formation et perfectionnement
Jakob	Ernst	Services cantonaux de l'énergie	Formation et perfectionnement
Joho	Ronald	akomag	Communication-marketing
Kunz	Peter	Technikerschule TBZ Zürich	Formation et perfectionnement
Kunz	Hansruedi	Baudirektion Kanton Zürich	Bâtiment
Michel	Stefan	Jeanmaire & Michel AG	Communication-marketing
Monti	Felix	M-real Biberist	Economie
Mosimann	Eric	SIA	Bâtiment
Nast	Matthias	Fondation pour la protection des consommateurs	Appareils/moteurs
Nordmann	Thomas	TNC Consulting AG	Taxe CO2 / ct. climatique
Novak	Stefan	NET AG	Energies renouvelables
Obrist	Roman	Société suisse des propriétaires fonciers	Bâtiment
Patzko	Thomas	Baloise Insurance	Economie
Pfammatter	Ulrich	NDS EN-Bau/HTW Chur	Formation et perfectionnement
Porchet	André	Touring Club Suisse (TCS)	Mobilité
Rieder	Urs	HTA Luzern/NDS EN-Bau	Formation et perfectionnement
Roth	Max-François	Les Electriciens Romands	Energies renouvelables
Rüegg	Kurt	Union pétrolière UP	Economie
Schärer	Walter	Vescal SA	Energies renouvelables
Schnyder	Gilbert	energho	Bâtiment
Seewer	Ulrich	Dir. des TP, des transports et de l'énergie, BE	Mobilité
Seidl	Edit	suissetec	Formation et perfectionnement
Sommer	Daniel	Bildungsberatung	Formation et perfectionnement
Steiner	Moritz	Service cantonal de l'énergie VS	Bâtiment
Stichelberger	David	AEE	Energies renouvelables
Stiefel	Adrian	WWF Suisse	Taxe CO2 / ct. climatique
Trummer - Hintermann	Esther	numéro 10	Communication-marketing
Weinmann	Charles	Weinmann Energies SA	Bâtiment / Formation et perfectionnement
Wellinger	Arthur	Agentur für Eneuerbare Energie	Energies renouvelables
Zellweger	Samuel	Sibox AG/Bildungsberatung	Formation et perfectionnement
Zogg	Brigitte	Coop	Appareils/moteurs
Zürcher	Max	Agence de l'énergie pour l'économie AEnEC	Economie & taxe CO2 / ct. climatique

Annexe 2 – Résumés succincts des résultats des ateliers

Ci-après, un aperçu des principaux résultats des 9 ateliers (Politique du CO2 et centime climatique, Communication-marketing, Confédération-cantons-communes, Energies renouvelables, Bâtiment, Appareils/moteurs, Mobilité, Economie, Formation et perfectionnement):

Politique du CO2 et centime climatique: SuisseEnergie reste important dans le nouveau contexte

- SuisseEnergie n'est qu'une partie de la stratégie globale – mais une partie décisive.
- De nouveaux instruments devront s'y ajouter – mais non remplacer SuisseEnergie.
- Répartition des rôles entre SuisseEnergie et le centime climatique (bâtiment, efficacité, mobilité, agents renouvelables).
- Aucune cession de produits SuisseEnergie au centime climatique.
- Maintenir les objectifs et l'action de SuisseEnergie – horizon dépassant 2010.

Communication-marketing: des messages encore plus clairs

- Simplifier les messages principaux (un seul message principal?).
- Campagne faïtière centralisée pour le grand public (?).
- Transférer du concret – aucune communication sans un « fond » tangible.
- Personnifier: SuisseEnergie doit avoir un «visage».
- Montrer des résultats plutôt que de lancer des appels.

Confédération-cantons-communes: établir des synergies – renforcer les cités de l'énergie

- Renforcer la coordination Confédération-cantons. La Confédération coordonne, les cantons mettent en oeuvre.
- Objectifs dépassant l'horizon 2010. Vision : la société à 2000 watts.
- Renforcer la cohésion interne du réseau Cités de l'énergie. Améliorer les partenariats des centrales avec les cités. Il incombe à la Confédération d'appuyer et de coordonner les actions – également avec d'autres projets (Agenda 21; objectif qualitatif).
- 200 cités de l'énergie en 2010 (objectif quantitatif).
- Equipements/infrastructures: poursuivre et renforcer.

Energies renouvelables: toutes les techniques – chacune en son temps

- L'encouragement des énergies renouvelables ne connaît des priorités que dans le temps – ne discriminer aucune technique.
- Electricité: bois, vent, géothermie à moyen terme, ne pas abandonner la photovoltaïque. Collaboration étroite avec les vendeurs (courant vert).
- Chaleur: bois, biomasse, grosses pompes à chaleur, géothermie. Préparation solaire d'eau sanitaire (programme 1000 toits).
- Carburants: mettre sur pied une stratégie carburants-chaleur-électricité.
- Parallèlement à SuisseEnergie: renforcer MoPEC (80/20), SIA (380/1 et 380/4) – loi sur l'approvisionnement en électricité – mesures bâtiment avec centime climatique.

Bâtiment: la modernisation comme thème principal

- Multiplier résultats bâtiments neufs (accroître le recours à Minergie).
- Renforcer MoPEC (module 2 et gros consommateurs).
- Renforcer normes et déclarations (SIA, Effizienzpfad SIA, étiquetteEnergie bâtiment).
- Axer sur la modernisation (y c. mesures connexes touchant la fiscalité et le bail).
- Centime climatique pour programme de modernisation.
- Optimisation de l'exploitation: renforcer (repositionner energho).

Appareils/moteurs: efficience dans le secteur de la consommation et dans l'industrie

- Il n'est pas interdit de fixer dans ce domaine des objectifs plus ambitieux que ceux de SuisseEnergie dans le domaine de l'électricité.
- Développer/élargir étiquetteEnergie (machines à café).
- Adopter de nouvelles prescriptions dans d'autres domaines (standards minimaux, appareils distributeurs d'eau minérale, boxes settop) et éliminer les mauvais appareils (plus SIA 380/4).
- Les moteurs sont un sujet de préoccupation reconnu, renforcer les mesures.
- Éliminer les chauffages électriques à résistances.

Mobilité: Pour une mobilité efficiente – projets innovateurs

- Envisager le renforcement de l'étiquetteEnergie et l'introduction d'un système de bonus-malus.
- Ne pas sous-estimer l'importance des mesures fiscales du canton (impôt sur les véhicules automobiles).
- Il ne faut pas refuser désormais de soutenir des projets innovateurs (trafic combiné, trafic lent, distribution fine) si leur effet énergétique est démontré.
- SuisseEnergie doit faire partie d'une stratégie fédérale de la mobilité qui ne s'est pas affichée jusqu'à ce jour.

Economie: continuité et fiabilité

- L'industrie attend des conditions générales clairement définies.
- Les mesures prises dans le domaine du CO2 offrent des avantages économiques même pour l'entreprise considérée isolément.
- SuisseEnergie et la politique du CO2 peuvent fixer des conditions générales et déployer des effets coordinateurs.
- Les mesures technologiques (programmes d'efficacité, aide à des projets P+D) autorisent de grands espoirs.
- La volonté de faire quelque chose existe (gain économique, image, innovation).

Formation et perfectionnement: des bâtiments peu gourmands d'énergie grâce à la compétence professionnelle

- L'OFEN doit servir de centre de coordination et de plate-forme d'information pour l'offre de formation et de perfectionnement professionnel.
- Renforcer les liens entre recherche et formation à l'échelon des HES, p.ex. en désignant des centres d'excellence ayant des tâches de formation spécifiques.
- Afin de relancer l'intérêt pour les solutions innovatrices et les professionnels qualifiés, organiser des manifestations s'adressant aux maîtres d'ouvrages.
- Lancer avec les producteurs des projets nouveaux dans le domaine des installations domestiques.
- Dans l'instruction primaire et secondaire, accorder plus de place aux questions d'énergie et de développement durable.

